

Rappel, avant tout soin onéreux (Optique, Dentaire, Hospitalisation etc...), vous pouvez demander une estimation de remboursement en envoyant votre devis à [pec@gpam.fr](mailto:pec@gpam.fr)

N'hésitez pas également à vérifier sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr) si votre médecin (notamment spécialiste, en cas d'hospitalisation...) pratique les dépassements d'honoraires et à signer le Contrat d'accès aux soins.

Plus d'information dans la rubrique Infos pratiques Salariés.

ACTES	Frais Réels	Base de Remboursement Sécurité sociale	Montant remboursé par la Sécurité sociale	Remboursement du contrat HCR Santé	Reste à charge
Médecin Traitant Généraliste	23,00 €	23,00 €	16,10 € <sup>(1)</sup>	6,90 €	0 € <sup>(1)</sup>
<b>Spécialiste secteur 1 ou secteur 2 ayant adhéré au contrat d'accès aux soins</b>					
Médecin Correspondant (consultation pour avis ponctuel)	46,00 €	46,00 €	32,20 € <sup>(1)</sup>	13,80 €	0 € <sup>(1)</sup>
En accès spécifique (gynécologue, ophtalmologue)	28,00 €	28,00 €	19,60 € <sup>(1)</sup>	8,40 €	0 € <sup>(1)</sup>
<b>Spécialiste secteur 2 honoraires libres n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins</b>					
Médecin Correspondant (consultation pour avis ponctuel)	60,00 €	46,00 €	32,20 € <sup>(1)</sup>	13,80 €	14,00 € <sup>(1)</sup>
En accès spécifique (gynécologue, ophtalmologue)	55,00 €	23,00 €	16,10 € <sup>(1)</sup>	6,90 €	32,00 € <sup>(1)</sup>
Couronne prise en charge par la Sécurité sociale	420,00 €	107,50 €	75,25 €	258,00 €	86,75 €
Inlay (CCAM HBMD055)	250,00 €	40,97 €	28,68 €	81,94 €	139,38 €
Soins dentaires (Amalgame HBJD001)	28,92 €	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €
<b>Lunetterie Adulte</b>					
Monture	180,00 €	2,84 €	1,70 €	100,00 €	78,30 €
<b>Correction nécessitant des verres unifocaux</b> (vision de loin uniquement)					
▪ Verre droit -0,25 (0,50) 90°	101,00 €	3,66 €	2,20 €	98,80 €	0 €
▪ Verre gauche -0,25 (0,50) 90°	101,00 €	3,66 €	2,20 €	98,80 €	0 €
<b>Correction nécessitant des verres multifocaux</b>					
▪ Verre droit : -3,25(+0,50)180°Add 1,75	245,00 €	10,37 €	6,22 €	238,78 €	0 €
▪ Verre gauche : -2,75(+0,50)180°Add 1,75	224,50 €	10,37 €	6,22 €	218,28 €	0 €
Lentilles non prises en charge par la Sécurité sociale (les 2)	255,00 €	0 €	0 €	126,00 €	129,00 €

(1) Hors participation forfaitaire de 1 €

CAS « contrat d'accès aux soins » : dispositif mis en place par l'avenant n° 8 à la convention médicale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie, avec l'objectif principal d'améliorer l'accès aux soins ; il incite les médecins (secteur 2) à modérer leur pratique tarifaire et en contrepartie améliore la prise en charge de leurs patients qui seront remboursés sur la base des tarifs du secteur 1.